

Olivier Labussière¹ et André De Baere

Entre « insertion » et « mise en situation paysagère : la mésentente au cœur d'un projet de ligne très haute tension

La lutte contre le projet de ligne électrique très haute tension (THT) du Quercy Blanc témoigne d'une utilisation originale des critères paysagers dans l'argumentation associative : utiliser les photomontages d'un architecte-paysagiste pour valoriser l'appréciation sensible d'un paysage par ses habitants.

Cet article propose une analyse comparée des travaux de Réseau Transport Électricité (RTE) et d'habitants du Quercy Blanc – en particulier M. André De Baere – en matière d'analyse paysagère. Elle étudie différents outils (cartes, simulation 3D, photomontages) et s'intéresse au type de jugement qu'ils présupposent. En particulier, il est mis en avant la façon dont les jugements analytique ou synthétique du paysage orientent la prise de décision en aménagement. Ces deux types de jugement sont thématiques à travers les notions respectives d'« insertion » et de « mise en situation » paysagère.

1 Doctorant à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour en géographie et aménagement. Laboratoire SET UMR 5603 CNRS et UPPA.

2 André De Baere : habite le Lot depuis 2000. Belge d'origine, il a exercé en tant qu'Architecte-Paysagiste. Ancien professeur d'architecture et de paysage au lycée horticole de La Haye, il a été un membre actif de l'opposition au projet THT dans le Quercy Blanc, à travers l'association Quercy Blanc Environnement.

La logique aménagiste classique nous a habitué à poser le problème en termes d' « insertion paysagère » ; c'est-à-dire en reconnaissant le primat du projet vis-à-vis du milieu d'accueil. De ce point de vue, le champ du débat public est restreint : il n'est pas possible de discuter la forme du projet mais seulement son empreinte, ses impacts. D'un point de vue théorique, cette secondarité du milieu d'accueil nous renvoie à la difficulté de penser l'articulation entre une science de l'action et une théorie du milieu. Existe-t-il un niveau de conversation entre un discours aménageur surplombant et des milieux de vie dont la parole est frappée de contingence ? Comment résorber cette asymétrie de dialogue entre des régimes d'expression séparés, l'un tenant du discours objectif et l'autre du récit de vie ?

La mésentente – pour reprendre la notion de Jacques Rancière³ –, dans sa double dimension esthétique et politique, permet d'analyser ces situations de litige qui ne relèvent pas seulement d'une controverse

³Rancière Jacques. *La mésentente. Politique et philosophie*, Paris, Galilée, 1995, 188 p. Les travaux de Jacques Rancière, en particulier la notion de « mésentente », constituent le point de départ d'un travail de doctorat sur les enjeux esthétiques en aménagement. La mésentente désigne une situation de communication qui est en même temps une forme de disqualification, de mise hors jeu de l'autre. En cela, elle s'avère pertinente pour réfléchir sur les formes asymétriques d'échange entre le discours aménageur et le récit de vie des habitants.

⁴Cette contestation a duré de 1990 à 2002, date à laquelle le projet a été abandonné au profit d'un scénario alternatif – rénover les réseaux existants plutôt qu'en créer de nouveaux.

⁵5. Nous différencions ici Électricité De France (EDF) et Réseau Transport Électricité (RTE). Ces deux instances

entre êtres raisonnables mais qui engagent les attaches subjectives et émotionnelles des hommes au monde. Nous allons voir, à travers ce cas d'opposition à une ligne THT, comment ce qui paraît *a priori* inaudible peut trouver sa consistance à travers la question esthétique.

Notre analyse porte sur un moment précis de la contestation au projet THT de Cahors⁴, lorsque les opposants obtiennent de la Commission nationale du débat public une préconisation de « débat local » à la charge de RTE. C'est sur cette scène que vont véritablement s'affronter, dans le fond et la forme, les visions de RTE et des opposants en matière de paysage. C'est également à l'occasion de ces séances publiques qu'André De Baere va présenter son étude paysagère.

La place du paysage chez EDF et RTE⁵ : une politique, une pratique, un discours

La politique de Électricité de France (EDF) en matière environnementale est récente :

c'est en 1992 qu'elle s'engage à mettre en œuvre une concertation autour de ses projets⁶ et propose des mesures de réduction et de compensation des impacts des lignes aériennes (substitution d'ouvrages, recours à la technique souterraine dans certains cas, indemnisation de préjudice visuel, etc.). Cette politique se poursuit à travers deux accords « Réseaux électriques et environnement » en 1997 et en 2002⁷, lesquels introduisent respectivement des dispositifs liés à l'emploi local et à l'accompagnement de projet. Depuis 2005⁸, RTE a conclu avec l'État un Contrat de Service Public qui reprend en grande partie les modalités du précédent accord en matière de protection de l'environnement. Il prévoit l'augmentation de 25 % à 30 % du taux global d'enfouissement des nouveaux ouvrages de 63 kw et 90 kw.

Ces mesures environnementales révèlent une perception souvent réduite des enjeux paysagers. Voici quelques attitudes typiques⁹ tenant lieu de ligne de conduite en matière d'« insertion paysagère » :

- *Le camouflage* : l'intention est de profiter de la morphologie du terrain pour minimiser l'effet visuel d'une ligne THT. L'infrastructure n'est alors pas considérée comme un élément de paysage à part entière mais comme un objet qu'il serait possible de dissimuler dans un paysage-décor.
- *Le pastiche* : cela concerne surtout les postes de transformation, lesquels constituent des nœuds importants du réseau électrique. Ces installations font l'objet d'un traitement visuel spécifique (clôture, portail, plantations, façades des bâtiments, etc.) visant à les confondre avec leur environnement.

s'occupent respectivement de la production et de la vente de l'électricité d'une part et du transport de l'électricité d'autre part. Au début de l'opposition au projet de ligne THT, en 1990, elles ne formaient encore qu'une seule et même entreprise. Depuis la loi du 10 février 2000, le réseau de transport, tout en demeurant dans EDF, est géré de manière indépendante par RTE. Malgré cette scission, les méthodes de travail en matière d'expertise environnementale et paysagère restent inchangées.

⁶ Protocole « Bérégovoy » portant sur « Les réseaux électriques dans l'environnement », signé entre Électricité de France et l'État le 25 août 1992, 27 p.

⁷ Électricité de France. Accord « Réseaux électriques et environnement », contrat d'entreprise 1997 – 2000 passé avec l'État le 11 février 1997, 18 p.; Électricité de France. Accord « Réseaux électriques et environnement », contrat d'entreprise 2001-2003 passé avec l'État le 30 janvier 2002, 22 p.

⁸ Contrat de service public du 24 octobre 2005

⁹ À ce sujet, voir les remarques de Laure Planchais sur l'intégration paysagère des éoliennes dont nous nous sommes inspirés : Planchais Laure, « Impact paysager et mise en situation des projets éoliens » in *Éoliennes, quels impacts environnementaux?*, Actes du colloque d'Angers, organisé 23 mai 2003 par le Groupement d'intérêt scientifique en évaluation environnementale et l'Ademe des Pays de la Loire. Paris, L'Harmattan, 2004, 231 p.

– *L'esthétisme* : les pylônes architecturés (« Muguet », « Fougère », etc.) proposés par RTE en remplacement des modèles treillis standards constituent une alternative utile durant les négociations pour personnaliser un projet. Néanmoins, la question du paysage n'est pas davantage posée car il s'agit ici de penser le pylône comme une œuvre en soi, en dépit de toute mise en situation.

– *L'acceptabilité sociale du projet* : RTE travaille de plus en plus l'acceptabilité sociale de ses projets en proposant des mesures d'« accompagnement de projet ». Il s'agit de financer des orientations de développement local de façon à montrer l'incidence positive du projet pour les territoires traversés. Cette diversification des mesures compensatoires permet d'améliorer l'acceptabilité sociale des projets et se présente souvent comme une réponse se substituant à la prise en charge des enjeux paysagers.

– *L'acceptabilité écologique du projet* : il suffirait que le respect des écosystèmes soit garanti pour attester de l'insertion paysagère. Ce primat des études environnementales et naturalistes témoigne d'une logique analytique fort éloignée de la globalité d'appréhension que suppose une analyse paysagère.

Au-delà des mesures d'« insertion paysagère », il est intéressant d'analyser la pratique de RTE en matière d'expertise paysagère et environnementale. Si la méthodologie¹⁰ affiche un ancrage dans les théories systémiques, elle reste néanmoins empreinte d'une forte tradition analytique : à petite échelle (aire d'étude du projet) considérer un niveau d'information général, à moyenne échelle (fuseau) établir une synthèse des sensibilités environnementales et à grande échelle (tracé définitif) optimiser le passage de la ligne vis-à-vis des contraintes retenues. Nullement systémique, l'approche est linéaire et cumulative.

Elle fonde son irréversibilité en cantonnant progressivement le particulier à une échelle où la réflexion d'ensemble n'est plus possible.

¹⁰ « Réseau Transport Électricité », *Guide de l'étude d'impact*, Tome 1A, Février 2004, 40 p. et « Réseau Transport Électricité », *Guide de l'étude d'impact*, Tome 1B, Février 2004, 44 p.

¹¹ Cabinet Monbailliu et Associés, Étude d'impact, Cahors sud-Lacour, Raccordement à la ligne 225 000 volts Dantou-Verlhaguet, départements du Lot et du Tarn-et-Garonne, Commanditaire EDF, 1996, 245 p.

Par ailleurs, la question paysagère est souvent confondue avec les enjeux patrimoniaux : l'étude d'impact se limite au recensement du seul patrimoine institutionnalisé et protégé – la valeur ordinaire du paysage, celle qui raconte l'usage, est laissée de côté. Ce type de recensement est d'autant plus relatif qu'il est soumis à une pondération des contraintes et au

mélange des données quantitatives et qualitatives. Par exemple, dans l'expertise environnementale du projet Cahors, la sensibilité des lieux d'intérêt historique et architectural est reconnue comme moyenne, celle des camps militaires forte et celle des aérodromes absolue. Cette addition des sensibilités et des contraintes concourt à définir de manière arithmétique un « fuseau de moindre impact ». En fait, la formule est rhétorique. Il ne s'agit pas d'améliorer les choix techniques du projet de façon à limiter ses « impacts » ; mais plutôt d'améliorer le choix du tracé de façon à diminuer le nombre de « contraintes » rencontrées. Il s'agit donc de trouver l'environnement qui convient, le paysage de moindre valeur qui permettra de garantir l'insertion d'un projet standard !

Plus étonnant encore est le discours de RTE en matière d'insertion paysagère. Non seulement la ligne n'est pas envisagée dans les études d'impact comme un élément de paysage mais plus encore les praticiens en parlent comme d'une infrastructure « douce », qui laisse peu de traces. C'est par exemple, le propos d'une conseillère en communication de RTE :

« [...] enfouir une ligne c'est beaucoup plus pénalisant pour l'environnement que d'avoir des pylônes en surface [...] c'est à la fois définir un tracé chez les gens, donc une emprise au sol réelle et à chaque fois qu'il y a un incident il faut être capable d'y retourner. On ne peut pas construire dessus, on ne peut pas planter dessus... c'est... sans compter le charivari pour simplement faire la tranchée que représente... une ligne 225, c'est pas une tranchée d'autoroute mais c'est la moitié d'une autoroute tout de même [...] Dans le Lot, si on avait enterré, enfoui une ligne, c'était à peu près la même chose. C'était un impact sur l'environnement de très très longue durée. Les pylônes, on les pose et puis on les retire après si jamais...¹² ».

Dans le même esprit, le directeur du projet Cahors argumente que le recours au pylône treillis est plus satisfaisant sur le plan visuel que les pylônes architecturés :

« Je parle simplement d'efficacité sur le plan environnemental. Des pylônes treillis, classiques, avec des cornières, dans des paysages comme il y a dans le Quercy Blanc, c'est-à-dire des paysages vallonnés où en arrière plan vous avez un coteau, un causse ou un maquis, et bien si vous mettez un pylône ajouré comme tel que ça se fait

¹²Entretien avec la conseillère en communication sur le projet Cahors pour RTE, le 24 avril 2006.

avec les treillis, si vous le peignez, il disparaît complètement. Si vous mettez un monopode, dit pylône esthétique à la place, c'est une hérésie, vous allez le voir¹³ ».

Nous retrouvons dans ces propos une même rhétorique du camouflage : l'infrastructure ne fait pas partie du paysage, elle s'y éclipse. Ce discours trouve une illustration frappante dans la simulation 3D du projet présentée lors des réunions publiques du débat local en 2002.

Les images ci-après sont des extraits de vidéos diffusées par RTE lors des réunions publiques du débat local (photo n°9 Sans titre Source : CD du débat local relatif au renforcement de l'alimentation électrique du Lot. Réalisation société Oktal). Ces vidéos sont produites à partir de maquettes virtuelles permettant de simuler le projet en temps réel et de l'observer sous tous ses angles.

Le point de vue que propose RTE sur le projet Cahors répond encore une fois à une stratégie de camouflage. Un ancien employé de la société d'imagerie visuelle ayant travaillé sur ce projet pour le compte de RTE, solidaire des opposants, résume la façon dont RTE joue de cet outil pour diminuer les impacts visuels d'un réseau électrique :

« Ils ont fait un survol de ligne vu par les moineaux. Alors effectivement, un objet comme ça, vu d'en haut, visuellement ça écrase ! Et puis en plus, plus on s'éloigne, plus la couleur disparaît... notamment les fils, parce que les fils sur le fond du ciel, on voit que ça. Les pylônes noirs ou gris sur le fond du ciel on ne voit que ça. Mais vu d'en haut sur un fond de terre battu... ça disparaît, ça s'atténue [...] Là il y a une zone boisée... mais est-ce que c'est une zone boisée avec une très faible densité ? On ne sait pas... les logiciels mettent par défaut une densité de 50 % [...] »¹⁴

Nous avons pu rencontrer cette même société d'imagerie visuelle, laquelle a généré à notre demande, à partir de cet outil de simulation, une image de lignes moyenne tension perçues à hauteur d'homme.

Il ne fait pas de doute que le changement de point de vue, aérien ou humain, modifie complètement la perception du projet.

¹³Entretien avec le directeur du projet Cahors pour RTE, le 11 avril 2006.

¹⁴Entretien avec M. Roques, opposant au projet THT, le 15 mars 2006.

Les photomontages d'André De Baere

Dans ce contexte de défiance des opposants vis-à-vis des outils de simulation de RTE, a

émergé l'initiative d'André De Baere : le « Livre noir du Quercy Blanc », contre-étude paysagère basée sur des photomontages. Sa motivation principale était d'enrichir le débat local d'une analyse paysagère jusqu'alors absente :

« Un paysage... c'est une entité territoriale qui se caractérise par une conjonction de facteurs communs... une structure géologique analogue, des circonstances climatologiques similaires, une occupation végétale en fonction des variations du sol et des terres, des développements spécifiques par l'activité humaine [...] Tous ces éléments ensemble constituent un cadre de vie identifiable dans lequel l'homme s'est installé. Le paysage est l'environnement dans lequel l'homme habite, travaille, circule, voyage... bref, l'environnement de la vie [...] Dans ce contexte, le paysage peut être éprouvé par les occupants comme un sentiment de bien-être, d'équilibre et de bonheur, à l'instant ou dans la durée. C'est à partir de cette relation entre l'homme et le paysage qu'on peut déterminer la valeur du paysage et la qualité de vie qu'il procure à ceux qui y habitent à l'heure actuelle et qui y habiteront dans le futur [...] Une telle analyse démontre que le paysage du Quercy Blanc est un cadre de vie de haut niveau, peut être peu spectaculaire du point de vue... émotions visuelles... mais de grande valeur environnementale par sa structure géologique variée et son exploitation du sol divers à une échelle humaine...¹⁵ »

En renouvelant l'outil d'appréhension du paysage, André De Baere modifie également la nature du jugement qui va peser sur la prise de décision. Contrairement à l'étude environnementale classique qui convoque un jugement analytique, les photomontages se prêtent davantage à un jugement synthétique. Ils permettent d'appréhender le paysage comme une totalité et de juger de sa valeur par une « mise en situation » des projets.

La conception des photomontages obéit à quelques règles simples. Elle se fonde sur le fuseau 2B retenu par RTE à l'issue de son expertise paysagère. André De Baere a mené un travail photographique de terrain en suivant le tracé théorique de la ligne 225 kw, long de 40 km. En tout, 33 points de vue ont retenu son attention selon deux critères : les photographies devaient être réalisées depuis des points de vue libres d'accès pour le public (chemins, routes, hameaux situés sur le tracé de la ligne) et elles ne devaient pas prendre pour objet des habitats privés. L'étude devait être exempte, autant que possible, de tout reproche de partialité.

¹⁵Entretien avec M. De Baere, opposant au projet THT, le 28 mars 2006.

Le travail d'André De Baere repose sur la comparaison des paysages avec et sans la ligne 225 kw. Pour cela, il a intégré aux photographies initiales les lignes électriques grâce à un logiciel de dessin assisté par ordinateur. Par souci de réalisme, il a soigné la mise en perspective des réseaux électriques dans le paysage. Les dessins des lignes sont basés sur des pylônes d'une hauteur de 45 mètres, de type 2 circuits, et espacés de 350 mètres. C'est à partir de ces données élémentaires que sont calculées les dimensions des réseaux et leurs proportions en fonction de leur mise en perspective dans chacune des photographies. Par ailleurs, les photomontages tiennent compte de la distance entre le point de vue de l'observateur et le lieu supposé de passage de la ligne très haute tension.

André De Baere n'a pas pris le parti photographique d'opposer une vision pittoresque du paysage en contrepoint des réseaux électriques. Sur les 33 prises de vue, seulement deux mettent en évidence des éléments patrimoniaux du secteur (une église et un crucifix métallique) – éléments qui n'ont d'ailleurs pas été retenus par RTE. Par ailleurs, le cadrage des photographies n'exagère pas la mise en scène du paysage, par des effets de contre plongé par exemple : à ce titre, la position du regard de l'observateur et l'angle de son champ de vision sont mentionnés en bas à droite de chaque photographie.

Ces photomontages mettent en avant la valeur ordinaire du paysage ; c'est-à-dire le paysage tel qu'il peut être perçu, vécu et apprécié par les gens au quotidien. Ainsi, les photographies ne sont pas prises depuis des sites touristiques ou des voies de grande circulation suggérant une vision contemplative et esthétisante du paysage. Toute la difficulté de cette étude paysagère est de défendre un paysage qui ne peut se prévaloir d'accueillir les principaux sites touristiques lotois :

« Il y a des paysages bien plus sollicités pour leur beauté. Mettre en avant la beauté du Quercy Blanc, c'était un combat perdu d'avance... Ce n'est pas un paysage d'une grande beauté... mais un espace vierge de toute pollution visuelle, qui doit ses qualités à son caractère typique dans un espace vaste et au fait qu'il est apprécié par ses occupants et visiteurs...¹⁶ »

Cela ne signifie pas que le Quercy Blanc ait un paysage sans valeur, contrairement à ce qu'avance RTE dans ses analyses des secteurs de moindre intérêt. Tout

¹⁶Entretien avec M. De Baere, *op.cit.*

l'effort de ces photomontages consiste à montrer un paysage qui n'a pas d'existence institutionnelle. Pour raconter cette valeur ordinaire, les photomontages valorisent des points de vue situés à proximité de la ligne plutôt que leur mise en scène dans le grand paysage : sur 33 photomontages, 14 représentent un point de vue situé de 50 à 250 mètres de l'ouvrage, 12 de 250 à 500 mètres et 7 au-delà de 500 mètres (maximum 1500 mètres). Par ailleurs, cette étude comparative ne s'accompagne d'aucun commentaire, sinon la mention des lieux photographiés (Photo n°10 Le hameau du Brel au-dessus de la vallée de la Séoune et photo n°11 Vue sur la D656 de la butte du Crucifix de Villesèque).

Si RTE, lors du débat local, a émis une réserve quant à l'épaisseur des câbles sur les photomontages, il n'a pas remis en cause cette étude sur le fond. André de Baere concède que le réalisme de cette étude était à la mesure de ses moyens techniques ; mais cela ne donne pas forcément plus de crédit aux réserves de RTE. En effet, André de Baere n'a pas représenté les déboisements effectués sous les réseaux électriques dans un couloir de 50 mètres de large. Il n'a dessiné que des pylônes génériques alors qu'un réseau électrique comporte des pylônes de suspension et des pylônes d'ancrage dont la structure renforcée est plus voyante. Ces remarques sont également valables concernant les traces produites par un chantier de cette importance. En somme, de nombreux impacts visuels ne figuraient pas sur ces photomontages.

In fine, il est difficile d'évaluer avec précision l'impact de l'étude paysagère d'André De Baere sur la construction de la décision finale ; à savoir la remise en cause du projet initial. Néanmoins, un faisceau d'indices nous permet d'appréhender l'écho que ce travail a rencontré auprès du public. Tout d'abord, il a pu être présenté au cours de deux réunions publiques du débat local : à Sauzet le 3 décembre 2002 et à Cahors, pour le débat de clôture, le 17 décembre 2002. Les comptes-rendus de ces débats attestent à chaque fois d'une bonne réception auprès du public. La presse locale a également donné, sur un ton plus dramatique, un écho favorable à ces photomontages : « la ligne THT, c'est laid¹⁷ ! », « [...] image après image, nous découvrons le véritable impact que provoquent 115 pylônes sur chacun de nos paysages familiers¹⁸ », « [...] vous découvrirez, à travers une projection, sur grand écran, impressionnante, l'impact terrible que provoqueraient sur nos paysages les

¹⁷ Révellat Guy, *La Dépêche du Tarn-et-Garonne*, samedi 14 décembre 2002.

¹⁸ Chauvet Guy, *Le petit journal du Tarn-et-Garonne*, 4 décembre 2002.

115 pylônes de la THT¹⁹ ». La presse locale a aussi largement reproduit et diffusé ces photomontages.

Conclusion

Les photomontages d'André De Baere constituent un exemple intéressant de recadrage de l'expertise environnementale par une approche paysagère. S'agit-il pour autant d'un recadrage esthétique du débat public ? Pour André De Baere, il n'a pas été question de défendre la valeur esthétique des paysages du Quercy mais de démontrer leur qualité paysagère :

« L'appréciation de la beauté est subjective même si on peut la fonder par les règles de l'esthétique [...] La valeur paysagère doit être démontrée en termes concrets... d'après la structure géologique du sol, la spécificité de l'implantation des éléments urbains, la diversité des activités agricoles et sylvicoles, la complexité de la flore et de la faune, etc. Après avoir réuni ces différentes composantes, on peut définir l'importance environnementale et juger de l'opportunité d'introduire un élément étranger qui détériore la valeur existante du paysage²⁰ ».

Si André De Baere ne s'est pas situé dans le champ esthétique c'est parce que celui-ci ne lui offrait aucune possibilité de démonstration d'ordre scientifique. Néanmoins, peut-on dire de ces photomontages qu'ils apportent une démonstration objective de l'atteinte d'une ligne THT sur le paysage ? Cette question appelle à revenir sur le sens de la notion de démonstration et à s'écarter des références à la logique du travail scientifique.

Le travail d'André De Baere a consisté à connecter ensemble des régimes d'expression séparés, à unir ce qui est de l'ordre de l'argumentation (les configurations paysagères observables) et du récit (des

¹⁹ Chauvet Guy, *Le petit journal du Tarn-et-Garonne*, 3 décembre 2002.

²⁰ Entretien avec M. De Baere, *op.cit.*

²¹ Callon (Michel), *Note de lecture*. Andrew Barry, « Political machine. Governing a technological society », *The Athlone Press*, 2001. *Cosmopolitiques*, n° 3, 2003, p. 207-222.

paysages qui ont un sens pour ceux qui l'habitent). Il rend sensible le paysage dans sa double dimension objective et subjective. De ce point de vue, il a mené une démonstration non comme le ferait un scientifique – en porte parole de son objet d'étude – mais comme un « articulateur » : « ce qui est en jeu ce n'est ni lui, ni le discours qu'il tient, ni l'objet qu'il montre mais l'articulation elle-même²¹ ». Ses photomontages agrègent tous

les éléments que RTE tenaient séparés dans ses expertises environnementales; et cet exercice de synthèse dépasse un simple travail d'actualisation des connaissances. Il devient une « démonstration de communauté²² » au sens où la mise en relation des éléments du paysage se prête à l'évocation des valeurs qu'un collectif lui attribue. André De Baere a joué un rôle de médiateur. Ses photomontages constituent un agencement original comprenant une dimension politique – ils font entendre une parole nouvelle sur le paysage – et esthétique – ils manifestent un bloc d'espace-temps spécifique, un paysage pensé en référence à un mode de vie.

²²Rancière (Jacques), *Aux bords du politique*, Paris, Gallimard, 1998, p.91.

